

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 5 mars à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Préposée au Greffe, Pauline Montreuil sont également présents.

1) Ordre du jour

40-03-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 6 février 2012

41-03-12

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2012 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de février 2012

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction du mois de février 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Avis de motion – Règlement 416 sur l'eau potable

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 416 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE »

3.3 Résolution – Renouvellement des mandats de M. Danny Renault et M. Francis St-Georges au Comité consultatif d'urbanisme

42-03-12

CONSIDÉRANT le règlement 364 sur le comité consultatif d'urbanisme, adopté le 3 mars 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4.1 dudit règlement, le Comité consultatif d'urbanisme se compose de quatre (4) à (7) membres permanents dont un membre du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux (2) membres a pris fin en février 2012, ces derniers désirent renouveler leurs mandats ;

42-03-12

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon renouvelle les mandats de M. Danny Renaud, 2^e terme et M. Francis St-Georges, prolongement du 3^e terme, comme membres dudit Comité pour un troisième mandat qui prendra fin en février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Dépôt du rapport d'avancement du Plan d'urbanisme de la Municipalité

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du rapport d'avancement du plan d'urbanisme adopté le 25 janvier 2011 intitulé « Grandes orientations du Plan d'urbanisme (Règlement 348) classé en ordre croissant selon le degré d'exécution du projet au 17 février 2012 » et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal de Shannon.

3.5 Dépôt d'un certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements 421, 426 et 429 ainsi que le projet particulier PP11-008.

DÉPÔT

En vertu de l'article 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le plus tôt possible après la confection de son certificat, le greffier ou secrétaire-trésorier en fait lecture, le cas échéant, aux personnes présentes à l'endroit où le conseil de la municipalité tient ses séances ou à tout autre endroit que le greffier ou secrétaire-trésorier détermine, et en vertu de l'article 557, le greffier ou secrétaire-trésorier dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante :

Le Directeur général et Président des élections municipales, par la présente, certifie la réception des certificats d'attestation relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, préparés par Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe, concernant les règlements et projet particulier qui suivent :

421	Règlement sur les usages conditionnels
426	Règlement modifiant le règlement de zonage (352)
429	Règlement modifiant le règlement de lotissement (350)
PP11-008	concernant le développement de condos

3.6 Adoption du Règlement 421 sur les usages conditionnelsRÈGLEMENT
NUMÉRO 421

CONSIDÉRANT la tenue d'un enregistrement des personnes habiles à voter découlant d'une demande que ce règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter le 22 février 2012 ;

Le règlement 421 *Règlement sur les usages conditionnels* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.7 Résolution – Détermination du tarif applicable aux demandes d'usage conditionnel

43-03-12

CONSIDÉRANT QUE toute demande de permis, certificat, etc. doit être accompagnée du paiement du tarif d'honoraires, le tarif, étant non remboursable dans le cas d'un refus par le fonctionnaire désigné ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de grille des tarifs au Conseil et son adoption par la résolution 13-01-2012 ;

43-03-12

CONSIDÉRANT l'article 14 du *Règlement sur les usages conditionnels (421)*, adopté ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie la résolution 13-01-2012 et fixe le tarif à 650\$ pour toute demande de d'usage conditionnel pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 Adoption du *Règlement 426 modifiant divers dispositions du Règlement de zonage (352)*

RÈGLEMENT
NUMÉRO 426

CONSIDÉRANT la tenue d'un enregistrement des personnes habiles à voter découlant d'une demande que ce règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter le 22 février 2012 ;

Le règlement numéro 426 *Règlement modifiant le règlement de zonage (352)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.9 Adoption du *Règlement 429 Règlement modifiant le règlement de lotissement (350)*

RÈGLEMENT
NUMÉRO 429

CONSIDÉRANT la tenue d'un enregistrement des personnes habiles à voter découlant d'une demande que ce règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter le 22 février 2012 ;

QUE le règlement numéro 429 *Règlement modifiant le règlement de lotissement (350)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.10 Résolution sur le Projet particulier PP11-008 – Développement SC inc.

44-03-12

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux demandes de projets particuliers (308)* ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation, déposé par le Développement S.C. Inc., d'un projet particulier portant le numéro PP11-008 pour le lot 4 368 382 situé au 55-65 rue St-Patrick, afin de permettre la construction d'immeubles « Multifamilial, classe I » (condos) zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation du projet de construction de condos sur le lot 4 368 382 situé au 55-65 rue St-Patrick, conditionnelle à ce que le requérant respecte certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant s'est engagé à respecter et se conformer aux conditions suivantes :

- 1° construction de 8 bâtiments de 5 logements avec garage intégré aux bâtiments ;
- 2° construction conforme à la dérogation mineure ;
- 3° construction conforme à la demande de PIIA11-008.

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'un enregistrement des personnes habiles à voter découlant d'une demande que le projet particulier soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter pour le 22 février 2012 ;

44-03-12

CONSIDÉRANT le dépôt ce jour d'un certificat d'attestation de conformité suite à la tenue de l'enregistrement et que le projet est dûment approuvé par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, le projet particulier PP11-008 déposée par le Développement S.C. Inc., propriétaire du lot 4 368 382 situé au 55-65 rue St-Patrick, zone C-36 afin de permettre la construction d'immeubles « Multifamilial, classe I » (condos) et conditionnelle à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions énumérées par le Comité consultatif d'urbanisme susmentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.11 Résolution – Adjudication d'un contrat à Gaudreau Environnement inc. au montant de 62.50\$ plus taxes par fosse, pour la collecte et le transport des boues de fosses septiques

45-03-12

CONSIDÉRANT le service de collecte et de transport des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention situées sur la partie sud de la rivière Jacques-Cartier pour une période d'un an (1), soit du 1^e mai 2012 au 30 avril 2013, autorisé par la résolution 218-12-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce service est estimé à plus de 25 000\$ et moins de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE DEUX (2) soumissions ont été reçues, soit :

Gaudreau Environnement	62.80\$ par fossé, taxes en sus
Sani Orléans	68.00\$ par fossé, taxes en sus

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Gaudreau Environnement pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention situées sur la partie sud de la rivière Jacques-Cartier, et conformément à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.12 Résolution – Nomination de Mme Amélie Girard comme responsable de la gestion des cours d'eau auprès de la M.R.C. de la Jacques-Cartier

46-03-12

CONSIDÉRANT le Règlement de la MRC sur la gestion des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement et cette stratégie nécessitent la nomination d'une personne responsable de cette gestion ;

46-03-12

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme Mme Amélie Girard, Inspectrice municipale, comme Responsable de la gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux Publics

4.1 Résolution – Autorisation d'appel d'offres pour le contrat d'entretien de l'éclairage public

47-03-12

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour le service d'entretien du réseau d'éclairage public ;

ET QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2012 est estimé à plus de 25 000\$ et moins que 100 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Résolution – Autorisation d'appel d'offres pour le contrat de réparation d'asphalte

48-03-12

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Stéphanie Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour les travaux de pose du béton bitumineux sur plusieurs rues de la Municipalité.

ET QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2012 est estimé à plus de 25 000\$ et de moins que 100 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Résolution – Autorisation d'appel d'offres pour les contrats de marquage de chaussées, balayage des rues et chemins, scellement de fissures ainsi que fauchage et débroussaillage

49-03-12

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

49-03-12

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix; *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour les travaux suivants :

- 1° marquage sur chaussée
- 2° balayage des rues
- 3° fauchage et débroussaillage des abords des chemins
- 4° Scellement des fissures

ET QUE l'estimation préalable du prix des contrats susmentionnés pour l'année 2012 sont de moins de 25 000\$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Résolution autorisant d'exercer une option et adjudication d'un contrat à Habitations Danny Girard Inc. pour un montant de 26 552\$ plus taxes, pour la construction d'une terrasse sur le chalet des sports

50-03-12

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro AO2011-20, par invitation à quatre (4) soumissionnaires, pour la construction de l'agrandissement du chalet des sports incluant un prix pour un patio sur le toit ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues excluant le patio sur le toit, soit :

Habitations Danny Girard Inc.	84,551.93\$, taxes en sus
Entreprises B. Ferland Inc.	89,900.00\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon, dans sa résolution 176-10-2011, retire l'option de la construction du patio sur le toit des travaux d'agrandissement du chalet des sports au coût de 26,552.\$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux soumissions indiquaient le prix pour la construction d'un patio sur le toit, soit :

Habitations Danny Girard Inc.	26 552\$, taxes en sus
Entreprises B. Ferland Inc.	26 900\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE les Habitations Danny Girard Inc. maintiennent leur soumission pour le prix de construction du patio sur le toit de l'agrandissement du chalet des sports ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Les Habitations Danny Girard Inc. pour la construction du patio sur le toit de l'agrandissement du chalet des sports au coût de 26 552\$, taxes en sus, et conforme à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Résolution – Adjudication d'un contrat à Automobiles Dalton Inc. au montant de 31 850\$ plus taxes pour l'achat d'un camion style « pick-up » pour le Service des Travaux publics

51-03-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a adopté, tel que discuté avec les membres du Conseil le 23 janvier 2012 et tel que déposé, le programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014 modifié, résolution 20-01-2012 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion quatre roues motrices pour usage par le Service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'achat est estimé à plus de 25 000\$ et moins de 100 000\$;

*CONSIDÉRANT QU'*une seule entreprise a répondu, soit *Automobiles Dalton, Inc.*, avec une soumission au montant de 31 850\$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemieux;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit *Automobiles Dalton Inc.* au montant de 31 850\$, taxes en sus pour l'achat d'un Ford 150 pickup, et conformément à l'appel d'offres ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise une dépense 31 850\$, taxes en sus, et que cette dépense soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Résolution – Adjudication d'un contrat à Hewitt Inc. de 31 799\$ plus taxes pour l'achat d'un rouleau compresseur pour le Service des Travaux publics

52-03-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a adopté, tel que discuté avec les membres du Conseil le 23 janvier 2012 et tel que déposé, le programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014 modifié, résolution 20-01-2012 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour l'achat d'un compacteur 48 pouces de largeur pour usage par le Service de Travaux publics de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'achat est estimé à plus de 25 000\$ et moins de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

Hewitt Équipement Ltée	31 799\$, taxes en sus
EQ. Sige	35 100\$, taxes en sus
J.A. Larue Inc.	36 447\$, taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit *Hewitt Équipement Ltée* au montant de 31 799\$ taxes en sus pour l'achat d'un compacteur de 48 pouces de largeur, taxes en sus, et conformément à l'appel d'offres ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise une dépense 31 799\$ taxes en sus, et que cette dépense soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Adjudication de contrat à Diane Gervais, architectes, au montant de 3 760\$ plus taxes, pour le projet de rénovation de la façade du Centre communautaire

53-03-12

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal d'immobilisation de 2012-2013-2014, résolution 20-01-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le PTI ainsi que le budget 2012 prévoient les rénovations du Centre communautaire, plus particulièrement la toiture, la façade et les portes ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte, Mme Diane Gervais, a soumissionné pour la préparation d'un plan et devis de rénovation de la façade du Centre communautaire au montant de 3 760\$;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires moyens sont de 100\$ l'heure pour l'architecte et de 60\$ l'heure pour le technicien en architecture et les budgets des honoraires proposés sont répartis comme suit, taxes en sus :

Relevé sur place et mise en plan de l'existant	600\$
Conception et dessins des esquisses	1 500\$
Rencontres et coordination	500\$
Dessins pour construction	<u>960\$</u>
Total des honoraires	3 560\$
Budget de dépenses prévus	<u>200\$</u>
Total incluant les dépenses	<u>3 760\$</u>

CONSIDÉRANT QUE les services incluent :

- 1) l'étude de la réglementation applicable ;
- 2) le relevé sur place et mise en plan de l'existant ;
- 3) faire deux esquisses de la façade principale ;
- 4) présenter les esquisses pour approbation ;
- 5) élaborer les plans suivants :
 - a) plan d'implantation partiel pour les marquises et les allées ;
 - b) notes générales et spécifiques – liste de travaux à faire et liste de démolition pour les travaux préparatoires ;
 - c) sélection des matériaux et couleurs pour les façades, liste de quincaillerie, spécifications des nouvelles portes et fenêtres ;
 - d) sélection des matériaux et couleurs pour les façades, liste de quincaillerie, spécifications des nouvelles portes et fenêtres ;
- 6) détail de construction pertinent.

CONSIDÉRANT QUE les notes et conditions de l'offre sont les suivants :

- Les dépenses (copies, transport, etc.) sont facturées au coutant majorées de 5% ;
- Les plans sont informatisés avec le logiciel Autocad ;
- Le tarif horaire est appliqué en supplément pour toute modification demandée par le client ou son représentant après qu'une approbation ait été faite sur la phase précédente ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un contrat à Mme Diane Gervais, architecte au montant de 3 760\$, taxes en sus, pour la préparation d'un plan et devis de rénovation de la façade du Centre communautaire situé au 75 chemin de Gosford, selon la soumission modifiée par la présente ;

ET QUE la Municipalité de Shannon accepte les taux horaires moyens de 100\$ l'heure pour l'architecte et de 60\$ l'heure pour le technicien en architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Sécurité publique et Incendies

7.1 Résolution – Approbation d’une entente sur les modalités d’entraide en matière de sécurité-incendie entre la Municipalité et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

54-03-12

CONSIDÉRANT l’entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Gabriel-de-Valcartier en matière de sécurité incendies ;

CONSIDÉRANT l’entente intermunicipale avec la Garnison Valcartier en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la sécurité incendie* et le *Schéma de couverture de risque* adopté par la MRC de La Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette une entente d’entraide avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d’entente est présenté par le directeur général et recommandé par le directeur des incendies ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte et approuve les modalités stipulées à l’entente intermunicipale en matière de sécurité incendie avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, tel que déposé au Conseil, comme s’elle était ici au long récitée ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit protocole d’entente à intervenir avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.2 Résolution – Renouvellement du contrat de Monsieur Jean-Marc Beaulieu au poste de superviseur du Service de sécurité pour l’année 2012.

55-03-12

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a créé un Service de sécurité en 2011 pour la surveillance des installations municipales et l’application de certains règlements ;

CONSIDÉRANT QUE ce service nécessite l’embauche d’un superviseur pour la saison estivale et à temps partiel ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche M. Jean-Marc Beaulieu comme superviseur saisonnier affecté au Service de sécurité pour un maximum de 16 semaines à raison de 16 heures par semaine ;

QUE l’employé soit rémunéré selon l’échelon salarial établi pour les contremaîtres ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel de candidatures pour les agents de sécurité et de stationnement et ce, parmi les étudiants en technique policière de 3^e année.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. Correspondance

DÉPÔT

La liste des correspondances reçus durant le mois de février 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12. Comptes

56-03-12

Il est PROPOSÉ par Claude Lacroix, APPUYÉ par Mario Lemire de payer les comptes suivants :

	<u>Description</u>	<u>Facture</u>
A.D.M.Q.	cours pour Germaine & Pauline	597.88 \$
Acklands Grainger	gants - incendies	103.73 \$
Amélie Girard	cours	646.47 \$
Ann Feeney	fournitures Winterfest achat bottes-brigad.scolaire	143.39 \$
Aquatech	honoraires professionnels - aqueduc	1 304.96 \$
Archambault	livres	133.15 \$
Atco Structures & Logistics	location - roulotte	459.90 \$
Atelier d'horlogerie André Viger	réparations	67.73 \$
Bell Canada	téléphones	2 507.06 \$
Bell Mobilité	cellulaires	450.62 \$
Boilard, Renaud notaires	honoraires professionnels	795.00 \$
Boucher & Lortie	honoraires professionnels - nouveau chalet	767.69 \$
Boucherie Jacques-Cartier	viande - Winterfest	256.00 \$
Buffet St-Emile Inc.	Winterfest	10 782.56 \$
Campus Notre-Dame-de-Foy - cours	cours - pompiers	1 391.20 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures pour parcs, edifices, voirie, etc.	1 036.65 \$
Capitale En Fête	Winterfest	9 330.22 \$
Caroline Gagnon	cours de vitrail	297.00 \$
Carrosserie D.P.	réparations - camion	155.22 \$
Centre routier St-Marc Inc.	entretien mécanique du freightliner	1 092.28 \$
Clôture Berco	poteaux	442.65 \$
Club de Curling Victoria	subvention	500.00 \$
Copies Express	comptes de taxes	885.77 \$
Coup de Pouce	renouvellement - biblio	29.84 \$
Création Design	bancs pour chalet	3 381.99 \$
Dale Feeney	honoraires professionnels - février	5 300.00 \$
Défilé de la Saint-Patrick de Québec	inscription fête de la Saint-Patrick	150.00 \$
Dominique Maheux	surveillance - Winterfest	120.00 \$
E.B.Q.M. Inc.	copies - photocopieur	469.61 \$
EMRN	fournitures médicales - incendies	619.46 \$
Entreprises Hugo Girard Inc.	dépôt - Coupe du Québec des Hommes Forts 2012	5 475.00 \$
Entreprises MRA Paysagistes	travaux - boulevard Jacques-Cartier (G. Gregoire)	3 873.45 \$
Eric Bouchard	fournitures incendies et surveillance - Winterfest	346.76 \$
F. Dufresne Inc.	essence - camion de Normand et incendies	149.31 \$
Flora-Gi	panier	74.73 \$
Fonds d'information foncières	avis de mutations	27.00 \$
F.Q.M.	messagerie	57.08 \$
François Bissonnette	cours	311.79 \$
Gébourg	entretien luminaires	2 654.32 \$
G.L.P. Paysagistes Inc.	transport de neige - Juneau & Conway	278.64 \$
Graphica Impression Inc.	fournitures - Winterfest	2 237.41 \$
Groupe CRS Inc.	Chevrolet Cube van	45 917.50 \$
Groupe VRSB	honoraires professionnels	1 150.38 \$
Habitations Danny Girard Inc.	paiement final - agrandissement du chalet	28 897.74 \$
Hydro-Québec	éclairage public, postes de pompage, etc..	15 994.94 \$
Idées de la maison	renouvellement - biblio	15.30 \$
Imprimerie Nicober Inc.	enveloppes	597.87 \$
Industrie Canada	licence - radiocommunication - incendies	999.00 \$
Inter-Cité Construction Inc.	aqueduc - paiement no. 12 - Lot 3C	286 210.38 \$
Jean Bernier	achat de fournitures médical	244.67 \$
Journal de Val-Bélair	publicité - Winterfest	477.15 \$

56-03-12

Laboratoire Hygienex	fondant glace pour les édifices	1 037.66 \$
Laurier Du Vallon	Prix - Winterfest	5 000.00 \$
Le Soleil	Avis public - ref: Développement SC	868.87 \$
L'Heureux Inc.	produits pour les machines au chalet	1 565.89 \$
Librairie Renaud-Bray	livres	247.15 \$
Linda Genest	remboursement - Texas Hold'em - Winterfest	476.08 \$
Linde Canada Ltée.	bottes - incendies	143.72 \$
Line Letourneau	achat de fournitures pour Winterfest	278.40 \$
Lumen	luminaires pour l'anneau	1 899.21 \$
Marc Gagnon	kilométrage et fournitures	76.97 \$
Mario Lemire - Winterfest	Papeterie du Quartier	458.19 \$
	Équipements d'érablière CDL	417.81 \$
	Robert Boileau - peinture pour curling	156.37 \$
	Eko -propane, bières, lait, saucisses	1 955.26 \$
	Emballages L. Boucher - boîtes pour hot-dog	111.47 \$
	SAQ - vin, boissons, etc.	1 780.12 \$
	Costco - verres, vin, etc.	204.50 \$
	Reno Dépôt - fournitures	69.86 \$
	Canex - pains et saucisses	283.00 \$
	Méto - pains, eau, essuis-tout, jus, etc	139.05 \$
	IGA - pains	112.84 \$
	Maxi - pains	67.23 \$
	Canadian Tire - bacs pour équipements	68.90 \$
	Canex - TV et blu-ray pour tirage	874.94 \$
	Fournitures Denis	7.23 \$
	Vézina Party Center - fournitures	4.14 \$
	Doyon Cuisine - fournitures	25.80 \$
	Mountain Équipement - sifflets	27.59 \$
	Proxim - fournitures	8.72 \$
	Valentine - repas bénévoles	65.92 \$
	Jameson - réunions, etc.	208.03 \$
	Pizzeria Paquet - réunions	58.50 \$
	Daniel Corbin - conteneurs à café	480.00 \$
	United Rental - nacelle	2 494.96 \$
	Guillevin Internationale Inc. - fournitures	166.40 \$
M.R.C. La Jacques-Cartier	quote parts - mises à jours - etc.	73 647.79 \$
Maison Anglaise	livres	346.95 \$
Marc Gagnon	pièces - incendies	101.34 \$
Marie-Eve Robichaud	surveillance - Winterfest	105.00 \$
Marie-Josée Hamel	honoraires professionnels - parcs	840.20 \$
Marie-Sophie Genest	surveillance - Winterfest	120.00 \$
Medronics	batterie - incendies	316.18 \$
Merrill Allard Inc.	essence, huiles, etc.. Voirie et parcs - deux mois	8 116.44 \$
Messagerie Inter Cité	messagerie	46.36 \$
Métaux Pressés Québec Inc.	réparations - banc de parc	97.73 \$
Min. des Finances (Empl Québec)	inscriptions pour Marc Doiron et Quentin Guéripel	212.00 \$
Min. des Finances (Res. Naturelles)	bail - parcs	465.65 \$
Moisan Marketing	Shannon Express - février	3 598.72 \$
Monique Bédard	centre communautaire - deux mois	1 827.50 \$
Net Plus Inc.	contrat - edifices - deux mois	7 300.92 \$
Orizon Mobile	système de communication	1 335.82 \$
Pagenet	pagettes	11.38 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & Ass	constat	60.60 \$
Patates Plus	incendies	67.31 \$
Pièces d'autos Guill Enr.	pièces - voiries et incendies	27.36 \$
Pierre Robitaille	motoneiges - Winterfest	1 379.70 \$
Pierre Vachon	honoraires professionnels	147.04 \$
Postes Canada	envoi - Shannon Express - mois de février	448.57 \$
Previmed Inc.	remplissage - oxygène - incendies	358.80 \$
Produits Kyrano-O	Winterfest	210.00 \$
Produits Sanitaires MG	fournitures et produits pour les édifices	1 139.56 \$
Promotions Murray	vêtements - voire et tuques pour Winterfest	1 814.89 \$

56-03-12

Propane MM Québec	propane pour chalet	203.92 \$
Pyromax Pyrotechnie Inc.	Winterfest	3 087.08 \$
Québec Montgolfière Inc.	Winterfest	6 467.34 \$
Quincaillerie Co-Op Ste-Catherine	fournitures pour edifices et parcs	431.96 \$
Quincaillerie Durand	fournitures pour parcs et edifices	106.88 \$
Ram Gestion d'achats	fournitures	137.55 \$
Réal Huot	pièces - aqueduc	139.97 \$
Receiver General of Canada	traitement des eaux usées (base)	43.04 \$
Référence Systèmes	ordinateurs, etc..	1 642.40 \$
Réseau de Transports de la Capitale	contrat autobus - février et mars	112 020.94 \$
Revenu Québec	DAS	19 305.77 \$
Sani-Fontaines Inc.	entretien	103.48 \$
Service Pro Mobile	appel de service - incendies	272.20 \$
Shaun Feeny	surveillance - Winterfest	259.95 \$
Sodep	renouvellement - biblio	45.42 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures	1 063.23 \$
Stelem	pièces	516.24 \$
Sylart Communication	fournitures - Winterfest	4 492.59 \$
UniCoop coopérative agricole	pièces pour versatile	165.91 \$
Véronique Asselin	honoraires prof. - cours de dessin et peinture	1 048.80 \$
Visa	licence winterfest, achats voirie, repas caucus, etc..	820.10 \$
		<u>718 567.81 \$</u>

56-03-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Organisation administrative

13.1 Résolution – Autorisation d'embauche de Madame Christeen Lupien au poste permanent à temps plein de secrétaire-réceptionniste au Service des Finances et du Greffe

57-03-12

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher une personne pour combler le poste de Secrétaire-Réceptionniste pour le Service des Finances et du Greffe de la Municipalité de Shannon ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié dans le Shannon Express de février 2012 et sur l'internet ;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) meilleurs candidats ont été retenus parmi les postulants qui ont été rencontrés par le Directeur général et la Directrice des Finances et du Greffe ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mme Christeen Lupien comme Secrétaire-Réceptionniste à raison de 35 heures par semaine, à partir du 1^e mars 2012 ;

QUE la rémunération soit selon l'échelon 1 de l'échelle salariale établie pour le poste de Secrétaire-Réceptionniste ;

QUE la période probatoire soit fixée à 6 mois de la date d'embauche ;

ET QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfiques marginaux reconnus à tous les employés permanents et ce, au 1^e juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Adoption – Politique de gestion des ressources humaines

58-03-12

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique avec les employés municipaux le vendredi, 13 janvier 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la *Politique de gestion des Ressources humaines*, tel que déposée au Conseil, soit adoptée comme si elle était ici au long récitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Adoption – Consultation publique et adoption – Règlement 420 sur l'éthique et la déontologie des employés municipauxRÈGLEMENT
NUMÉRO 420

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique avec les employés municipaux vendredi, le 13 janvier 2012 ;

Le règlement numéro 420 *Règlement sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.4 Dépôt et résolution – Certificat d'équité salariale

59-03-12

CONSIDÉRANT l'article 76 sur la *Loi sur l'équité salariale* relatif au maintien de l'équité salariale d'une entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté sa politique d'équité salariale, mise en vigueur le 21 novembre 2001, par la résolution 188-12-2001 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte le certificat de conformité de maintien de l'équité salariale, déposé par le Directeur général, conformément à la *Loi sur l'équité salariale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Finances & Greffe**14.1 Résolution – Autorisation de vente du lot 4 495 988 de la réserve foncière de la Municipalité à Développement SC inc.**

60-03-12

CONSIDÉRANT QUE Développement S.C. Inc. a déposé le 20 octobre 2011 une offre d'achat, devant notaire, du lot 4 368 382 situé au 55-65 rue St-Patrick, déjà réservé, au montant de 147 455.01\$, taxes en sus, pour la construction de condos avec certains conditions spéciales ;

CONSIDÉRANT les résolutions 202-11-2011 et 206-11-2011 d'acceptation en principe et d'approbations finales des PIIA et PP11-008 ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur s'engage à respecter tous les conditions édictées dans lesdites résolutions, comme s'elles étaient ici au long récitées ;

60-03-12

CONSIDÉRANT QUE lesdits lots ont fait l'objet de rénovation cadastrale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la vente du lot 4 955 988 à Développement S.C. Inc. au montant de 147 455.01\$, taxes en sus, pour la construction de condos ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Varia

15.1 **Résolution – Approbation et autorisation de signature du contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec relativement à la centrale Énergie Shannon Power**

61-03-12

CONSIDÉRANT le projet de construction et d'exploitation de la Centrale hydroélectrique Shannon Power ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec, le 28 juin 2010, a émis un avis d'acceptation de la soumission de la Municipalité dans le cadre du programme PAE-2009-01 ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec Distribution ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet d'entente est d'une durée de vingt (20) ans et pourra faire l'objet d'un renouvellement d'une période additionnelle de vingt (20) ans ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur général ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve le contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec Distribution ;

ET QUE Clive Kiley, Maire et Hugo Lépine, Directeur général soient autorisés à signer ledit contrat à intervenir ainsi que tout autre document y relié pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

15.2 **Résolution – Approbation finale de l'entente de partenariat avec la CBJC concernant le projet de centrale hydroélectrique Énergie Shannon Power**

62-03-12

CONSIDÉRANT le projet de construction et d'exploitation d'une centrale hydroélectrique ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec, le 28 juin 2010, a émis un avis d'acceptation de la soumission de la Municipalité dans le cadre du programme PAE-2009-01 ;

62-03-12

CONSIDÉRANT le protocole d'entente en date du 27 février 2012 concernant les conditions de coopération entre la CBJC et la Municipalité de Shannon pour l'intégration d'une centrale au réseau d'Hydro-Québec dans la rivière Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE le projet définit un protocole de coopération dans le cadre de la conception, les plans et devis, la construction, la mise en service et l'opération future de la centrale hydroélectrique Énergie Shannon Power ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, le protocole d'entente concernant les conditions de coopération avec la CBJC ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage aux compensations citées à l'article 4 dudit protocole ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise Clive Kiley, Maire et Hugo Lépine, Directeur général à signer ledit protocole d'entente à intervenir avec CBJC pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

15.3 Résolution – Position concernant la fermeture du poste de transformation Val-Rose de Hydro-Québec en 2015

63-03-12

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec prévoit démanteler le poste de transformation Val-Rose et la ligne de transport d'énergie qui y est associée en 2015 ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec est actuellement en consultation publique sur ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon ne s'objecte pas à ce qu'Hydro-Québec démantèle le poste de transformation Val-Rose et la ligne de transport d'énergie qui y est associée conditionnellement aux éléments suivants :

- les terrains visés soient décontaminés ;
- les servitudes d'Hydro-Québec soient redonnées aux propriétaires touchés ;
- le démantèlement n'ait pas d'implication sur les coûts pour le transport de l'énergie de la centrale hydroélectrique projetée ;
- les terrains libérés par le démantèlement soient cédés à la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance extraordinaire à 21h12.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général